

# Les « malgré-nous », derniers oubliés de la Seconde Guerre mondiale

Yolande Baldeweck Strasbourg

## Le tribunal allemand de la Sarre a refusé une rente aux orphelins de ces soldats alsaciens et mosellans, enrôlés de force dans la Wehrmacht.

Ils étaient six cousins proches, âgés de 20 à 32 ans au moment de leur disparition ou de leur mort sous l'uniforme ennemi. Enrôlés dans la Wehrmacht, en vertu des décrets des 19 et 25 août 1942 sur l'incorporation de force des Alsaciens et des Mosellans dans les armées allemandes, trois d'entre eux ont disparu sur le front de l'Est et le quartième en Normandie. Seul le jeune André Michel a été déclaré mort au combat, dans la dantesque bataille de Koursk, en juillet 1943. Quant au dernier des cousins, Émile Michel, incorporé juste avant la libération de Strasbourg, il s'est éteint de maladie dans un camp de prisonniers en Pologne, le 27 juin 1945. Les cousins ont laissé derrière eux cinq orphelins, qui attendent toujours une reconnaissance de l'Allemagne, mais aussi de la France.

Âgé de 6 ans en 1944, lorsque son père, Alphonse, l'a embrassé pour la dernière fois, Fernand Marchand a grandi seul, entre « une mère qui travaillait dur et une grand-mère ». Jusqu'en 1956, sa mère, Lina, a remué ciel et terre pour retrouver son mari. « Elle l'a attendu jusqu'à sa mort, en 1996 », soupire Fernand Marchand. Après de nouvelles recherches longues de dix ans, le facteur d'orgues finit par découvrir que son père, rebaptisé « Alfons Marschang », avait été versé dans la 10<sup>e</sup> division blindée SS « Frundsberg », envoyée contre les Alliés en Normandie. L'Alsacien a été porté disparu le 23 août 1944, près d'Argentan. Des courriers ont été envoyés aux mairies, mais sa sépulture reste introuvable. Elle n'aura pas été fleurie, ce dimanche 25 août, d'un œillet blanc avec ruban tricolore, comme les tombes de 117 Alsaciens et Mosellans ensevelis dans dix-huit cimetières allemands en France, parmi des dizaines de milliers de leurs compagnons d'infortune.

Passée sous silence en France comme en Allemagne, l'incorporation de force a concerné 142 500 enrôlés alsaciens et mosellans, parmi lesquels 15 000 femmes auxiliaires dans l'armée allemande ; 30 470 d'entre eux ne sont jamais rentrés, morts ou portés disparus. En dépit des menaces sur les familles, 20 000 ont par ailleurs été réfractaires. Cette annexion de fait, non mentionnée dans la convention d'armistice de juin 1940, s'est tra-

**« L'armée allemande n'acceptant pas de combattants étrangers, pour un semblant de légalité, les nazis avaient attribué, par ordonnance préalable, la nationalité allemande aux enrôlés de force »**

Jean-Laurent Vonnau  
Historien du droit

ductive en Alsace-Moselle par la germanisation et la nazification à marche forcée, l'expulsion des fonctionnaires français et une économie tout entière reconvertie au service du III<sup>e</sup> Reich. Pourtant, l'incorporation de force n'échappe pas aux polémiques. Dans son ouvrage *Le Nom sur le mur* (Gallimard), Hervé Le Tellier évoque ainsi le massacre d'Oradour, mettant en cause la responsabilité des 13 incorporés de forces. Un passage qui a, une nouvelle fois, soulevé l'indignation en Alsace.

Gardien de cette mémoire familiale, Gérard Michel, le fils d'Émile, réclame depuis des années un geste financier de l'Allemagne pour les orphelins de « malgré-nous », qui sont encore entre 5 000

et 6 000. Mais l'association Opnam, qu'il préside, vient de perdre une bataille importante, voire définitive. En juillet, le tribunal social de la Sarre a rejeté, après une bataille judiciaire de six ans, sa demande de rente, accordée de droit aux anciens combattants allemands ou orphelins d'« un père ayant combattu dans l'armée allemande ». D'anciens engagés volontaires en Belgique et en France, comme Georges René Boos, volontaire alsacien qui a participé au massacre d'Oradour-sur-Glane, en ont pourtant profité. Ce qui a outré les Résistants, mais aussi les enrôlés de force...

L'avocat allemand des orphelins de « malgré-nous », Me Andreas Schenlen, doute que ses clients, qui ont jusqu'à fin août pour faire appel, obtiennent un jour gain de cause devant la cour constitutionnelle de Karlsruhe. Ses juges pourraient soulever la question épineuse de la nationalité. « L'armée allemande n'acceptant pas de combattants étrangers, pour un semblant de légalité, les nazis avaient attribué, par ordonnance préalable, la nationalité allemande aux enrôlés de force », rappelle l'historien du droit, Jean-Laurent Vonnau. Or un texte de 1953, jusqu'alors méconnu en Alsace-Moselle, précise que seuls peuvent se prévaloir de la nationalité allemande les anciens combattants de la Wehrmacht qui l'ont acceptée devant une commis-

sion. « Ce sont des arguments illogiques et cyniques. Comment voulez-vous qu'un mort fasse connaître sa volonté ? Si le tribunal considère que les Alsaciens-Mosellans n'étaient pas Allemands entre 1940 et 1945, alors ils étaient français. Donc il y a crime de guerre et même crime contre l'humanité », décrypte Jean-Laurent Vonnau, auteur d'une douzaine d'ouvrages dont *L'Alsace amixée* (Éditions du

Signe). « Tant que je tiendrai debout, je me battraï pour que ce crime contre l'humanité soit reconnu. Ainsi personne ne pourra plus mettre en doute l'incorporation de force, sous peine de tomber sous le coup de la loi sur le négationnisme », appuie la Nançéenne Renée Baudot, 78 ans, qui ferraille avec l'État allemand « au nom de son oncle Armand, qui a agonisé dans les marécages au sud de Minsk », en Biélorussie. « Je ne veux pas d'argent. C'est un combat pour l'honneur », assure cette ancienne juriste, en déplorant que « il n'y ait plus, en Allemagne, d'homme d'État comme Willy Brandt, qui s'est agenouillé devant le mémorial du ghetto de Varsovie... »

Gérard Michel, lui, vient d'interpeller le chancelier Olaf Scholz, déplorant que « le crime contre l'humanité, qui a meurtri une région entière, n'ait jamais été reconnu par les autorités et les élus du peuple allemand ». « Il n'y a jamais eu de reconnaissance morale par la République d'Allemagne », confirme l'historien

**« Tant que je tiendrai debout, je me battraï pour que ce crime contre l'humanité soit reconnu »**

Renée Baudot  
Niece d'un « malgré-nous »

Frédéric Stroh, qui participe aux préparatifs des cérémonies pour le 80<sup>e</sup> anniversaire de la libération de Strasbourg, le 23 novembre, qui seront présidées par Emmanuel Macron. Le président allemand, Frank-Walter Steinmeier, ou le chancelier Scholz pourraient être présents à ses côtés. Une telle proposition pourrait trouver un écho à l'Élysée : décédé en 2019, Charles Kohler, le père du secrétaire général, Alexis

Kohler, a échappé à l'incorporation de force à 17 ans...

« Ce sera une des dernières occasions pour un discours fort d'un dirigeant allemand, que les incorporés de force et les orphelins encore en vie pourraient entendre », note Frédéric Stroh, qui plaide depuis des années pour la création d'une fondation sur l'incorporation de force en Europe. De source allemande, 550 000 personnes dans huit pays européens (Luxembourg, Belgique, Pologne, etc.), dont la moitié sont morts, ont été enrôlés de force par les nazis. Pour autant, en France, « la reconnaissance morale, même si les incorporés de force ont été considérés comme morts pour la France, a été tardive et très timorée », considère l'historienne spécialiste du gaullisme Frédérique Neau-Dufour, en charge de la politique mémorielle de la région Grand Est.

L'hommage de Nicolas Sarkozy, le 10 mai 2010 à Colmar, affirmant que « les "malgré-nous" ne furent pas des traîtres », mais « des victimes du nazisme, les victimes d'un véritable crime de guerre », est resté sans suite. Or, de plus en plus de jeunes Alsaciens et Mosellans s'étonnent de découvrir des photos de leurs aïeux en uniforme de la Wehrmacht, voir des Waffen-SS. « L'annexion de l'Alsace-Moselle et l'incorporation de force doivent être inscrites dans les programmes de troisième et de terminale », propose l'ancienne ministre Brigitte Klinkert (Ensemble), questeur à l'Assemblée nationale, petite-fille de Résistant, en proposant également que « une plaque soit déposée à l'entrée des invalides en hommage aux victimes de l'incorporation de force ». Si elle est reconduite au bureau de l'Assemblée parlementaire franco-allemande, elle mettra le sujet à l'ordre du jour... ■